



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue en visioconférence, sans la participation du public, à compter de 16h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

### Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Louise Robert  
Monsieur le conseiller Yves Robineau  
Monsieur le conseiller Jacques Suzor  
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé

### Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

### Note au procès-verbal

Cette séance ordinaire du conseil municipal est tenue à huis clos en raison des consignes sanitaires de la COVID-19. Cette séance est enregistrée en visioconférence et sera publiée sur le site de la municipalité conformément à la loi.

### Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen déclare la séance ouverte.

### 2022-02-016 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-02-017 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-02-018 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-02-019 Demande à Hydro-Québec la possibilité d'accélérer la demande d'approvisionnement en énergie de Monsieur Hemke Van Gerwen concernant son projet de développement résidentiel et touristique dans le secteur de Mont Ste-Marie

**Considérant** que Monsieur Hemke Van Gerwen développe actuellement un nouveau projet résidentiel et touristique de plus de 150M\$ qui sera réalisé en 3 phases dans le secteur de Mont Ste-Marie.

**Considérant** que le projet contribuera à augmenter la capacité d'hébergement touristique pour le pôle touristique régional le Mont Ste-Marie avec des infrastructures d'hébergement de type résidentiel et des établissements d'hébergement touristique.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Considérant** que ce projet amènera certainement de nouvelles familles et devrait apporter une affluence supplémentaire pour certains commerces en raison de plus de 83 unités construites sous peu et les retombées économiques seront aussi importantes pour la municipalité que pour l'ensemble de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

**Considérant** que le projet de développement à caractère résidentiel et touristique coule dans la même veine des orientations d'aménagement du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG avec particulièrement le développement et la consolidation des pôles touristiques d'importance régionale comme le Mont Ste-Marie.

**Considérant** que le promoteur requiert la participation d'Hydro-Québec à titre de partenaire fondamental dans le développement de notre communauté et de notre MRC.

**Considérant** qu'Hydro-Québec fournit aux Québécois une énergie propre et un service d'électricité fiable et de qualité à un prix juste et équitable tout en travaillant dans l'esprit d'un développement qui profitera à tous.

**Considérant** que le promoteur désire réaliser son projet de développement résidentiel et touristique avant la date de confirmation de l'intervention d'Hydro-Québec prévue en octobre 2022 par le biais de la Division des projets majeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

**Considérant** que la municipalité appuie entièrement les démarches du promoteur dans le cadre du processus d'approvisionnement en énergie requis pour la réalisation de ce projet de grande envergure.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la maire Cheryl Sage-Christensen et il est résolu que la municipalité de Lac-Sainte-Marie demande à Hydro-Québec la possibilité d'accélérer la demande d'approvisionnement en énergie du promoteur, Monsieur Hemke Van Gerwen, ladite demande portant le numéro de confirmation 22991963, afin qu'il puisse alimenter ses unités résidentielles et touristiques avant la date prévue par Hydro-Québec.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Note au procès-verbal

Le conseil municipal souhaite préciser que le montant soulevé par Madame la maire Cheryl Sage-Christensen, lors de la séance extraordinaire du 26 janvier dernier quant à l'adoption des prévisions budgétaires 2022, représentant l'augmentation du rôle d'évaluation foncière est plutôt 49 000 000 \$ au lieu de 31 000 000 \$.

### 2022-02-020 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion tandem neuf avec compacteur

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion tandem neuf avec compacteur afin d'augmenter la capacité de 18 à 25 verges pour la collecte de matières résiduelles pour le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-02-021 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion tandem neuf équipé de benne à gravier et d'équipements pour l'entretien hivernal

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion tandem neuf équipé de benne à gravier et d'équipements pour l'entretien hivernal de déneigement et de déglacage pour le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-02-022 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une micro-benne pour la collecte des matières résiduelles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de procéder au lancement d'un appel d'offres pour le remplacement d'une micro-benne désuète et d'en acquérir une nouvelle d'une capacité de 8 verges pour la collecte des matières résiduelles pour le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-023 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition ou la location d'une rétrocaveuse**

---

**Considérant** qu'il y a lieu de valider les diverses options de financement et de location disponibles selon les sommes prévues au budget municipal à cet effet.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'acquisition ou la location d'une rétrocaveuse pour le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-024 Lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette usagée ¾ de tonne**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu de procéder à un lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette usagée de type ¾ de tonne, 4 roues motrices avec boîte de 8 pieds pour la collecte des matières résiduelles pour le Service des travaux publics.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-025 Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux des chemins Grand Poisson-Blanc et Lac-Brochet**

---

**Considérant** que le conseil municipal autorise la direction générale et L'équipe Laurence à procéder à l'élaboration des plans et devis pour la préparation de l'appel d'offres.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à un lancement d'appel d'offres pour la réalisation des travaux des chemins Grand Poisson-Blanc et Lac-Brochet sur une distance de 5.4 km.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-026 Mise au point des travaux réalisés sur le chemin Lachute**

---

**Considérant** que la municipalité a procédé à effectuer des travaux de réfection du chemin Lachute sous forme de rechargement de matériaux granulaires MG-20 sur une distance de 3.5 km en 2021 au montant de 135 000.00 \$.

**Considérant** que le Service des travaux publics a épandu 12 tonnes d'abats poussières au montant de 6 300.00 \$.

**Considérant** qu'il y a lieu de continuer à investir en 2022 dans la portion plus au nord de ce chemin.

**Considérant** que la municipalité s'efforcera de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre de programmes destinés à l'amélioration du réseau routier local.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de faire suite aux demandes des contribuables et de les informer que le conseil municipal a l'intention de continuer à investir des sommes nécessaires à l'entretien et à l'amélioration du chemin Lachute.

La présidente demande le vote.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2022-02-027**      **Embauche d'une ressource à temps partiel pour la bibliothèque municipale**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'embaucher Madame Jessica Paradis à titre d'employée à temps partiel à la bibliothèque municipale afin de remplacer la responsable à l'occasion et ce, selon la grille d'équité salariale en vigueur.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2022-02-028**      **Octroi d'une permanence à Monsieur Michel Guilbeaut à titre d'employé au Service des travaux publics**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'octroyer à Monsieur Michel Guilbeaut un poste permanent au sein du Service des travaux publics et ce, selon la grille d'équité salariale en vigueur.

**Reconnaitre** que sa période probatoire a été réalisée dans le cadre du projet de travail contracté en collaboration avec le Centre d'emploi local de Maniwaki.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2022-02-029**      **Aménagement d'un parc de circuit d'entraînement au 140, chemin Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que le terrain municipal situé au 140, chemin Lac-Sainte-Marie fera l'objet d'un programme de décontamination du sol au cours de 2022.

**Considérant** qu'à la suite de ladite décontamination, le conseil municipal souhaite réaliser un projet d'aménagement d'un parc de circuit d'entraînement à cet endroit.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'accorder un budget de réalisation de 150 000.00 \$ pour l'aménagement d'un parc de circuit d'entraînement au 140, chemin Lac-Sainte-Marie et ce, conditionnel à l'obtention d'une aide financière gouvernementale.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2022-02-030**      **Demande d'aide financière et de partenariat des enseignants de l'École St-Nom-de-Marie**

---

**Considérant** la demande d'aide financière et de partenariat des enseignants de l'École St-Nom-de-Marie dans laquelle ils souhaitent un apport financier pour la réalisation de leur projet d'ajouter une structure de jeu à la cour de l'école.

**Considérant** qu'ils déposeront une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme gouvernemental d'aide financière qui pourrait leur accorder un montant de 50 000.00 \$.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de verser la somme de 5 000.00 \$ à titre d'appui financier pour la réalisation du projet de l'École St-Nom-de-Marie et ce, conditionnel à ce qu'une aide financière gouvernementale leur soit accordée.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**2022-02-031**      **Renouvellement de l'adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) 2022-2023**

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de renouveler l'adhésion à la FCM pour 2022-2023, au montant de 293.78 \$, taxes incluses, à partir du poste budgétaire # 02-13000-494.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-032      Soumission reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le développement des services publics « aqueduc, égout & rue » pour le projet identifié « P4 » au Mont Ste-Marie « MSM »**

---

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres pour le développement des services publics « aqueduc, égout & rue » dans le secteur MSM.

**Considérant** que cinq soumissions ont été déposées et ont été ouvertes à nos bureaux le 28 janvier dernier dans le cadre de cet appel d'offres, soient celles-ci incluant les taxes applicables :

- Outabec Construction au montant de 195 201.11 \$;
- Entreprises G.N.P. au montant de 231 460.77 \$;
- Équinoxe JMP au montant de 266 924.50 \$;
- Construction Michel Lacroix Inc. au montant de 339 107.27 \$;
- Infratek Construction au montant de 349 438.06 \$.

**Considérant** que Monsieur Pierre Gravelle, ingénieur, a analysé les soumissions et qu'il recommande au conseil municipal de retenir la soumission conforme la plus basse, soit celle d'Outabec Construction au montant de 195 201.11 \$ et ce, conditionnel à ce que le financement soit accordé.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de retenir la soumission d'Outabec Construction au montant de 195 201.11 \$, taxes incluses.

**Autoriser** Madame Cheryl Sage-Christensen, maire, ainsi que Monsieur Yvon Blanchard, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à l'adjudication de ce contrat.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-033      Modification de la résolution # 2021-12-305 - Développement des services publics « aqueduc, égout & rue » pour le projet identifié « P4 » au Mont Ste-Marie « MSM »**

---

**Considérant** que la municipalité a adopté la résolution # 2021-12-305 dans laquelle elle précisait que le financement des services publics « aqueduc, égout & rue » sera effectué par une taxe directe pour le projet identifié « P4 » au MSM.

**Considérant** qu'à l'élaboration et à l'analyse des coûts associés à ce projet, il est plutôt réaliste de financer les services par voie d'une quote-part.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de modifier la résolution # 2021-12-305 et que les services municipaux soient financés à partir d'une quote-part pour chaque usager situé dans ce projet de développement.

La présidente demande le vote.

Monsieur le conseiller Richard Léveillé s'abstient.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**2022-02-034      Élaboration d'une politique portant sur la collecte des encombrants**

---

**Considérant** que le Conseil municipal souhaite se doter d'une nouvelle politique concernant la collecte des encombrants ainsi que développer les conditions requises pour sa mise en œuvre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Considérant** que le Conseil municipal souhaite le développement de critères et de balises spécifiques pour les encombrants afin de faciliter les directives et les opérations de la collecte.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu que le directeur des travaux publics élabore une politique portant sur la collecte des encombrants et que celle-ci soit soumise au conseil municipal pour approbation.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-035 Lancement d'un appel d'offres pour une station de lavage de bateau**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de lancer un appel d'offres pour l'acquisition et l'installation d'une station de lavage de bateau sous forme d'un contrat « clé en main ».

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-036 Lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une partie de la rue Davos et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal**

---

**Considérant** que le conseil municipal autorise la direction générale et Monsieur Pierre Gravelle, ingénieur, à procéder à l'élaboration des plans et devis pour la préparation de l'appel d'offres.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de procéder à un lancement d'appel d'offres pour la construction d'une partie de la rue Davos et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur de Mont Ste-Marie.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-037 Demande à la Commission de toponymie du Québec de nommer deux chemins dans le secteur Mont Ste-Marie (MSM)**

---

**Considérant** qu'il y a lieu de nommer deux chemins privés qui ont été créés à la suite du projet de développement résidentiel de Monsieur Hemke Van Gerwen dans le secteur MSM.

**Considérant** que dans un premier temps, le promoteur souhaite nommer le chemin Scott Doyle parce qu'il a été un instructeur et le directeur de l'école de ski alpin au MSM en sa mémoire.

**Considérant** que dans un deuxième temps, le promoteur souhaite rendre hommage et nommer le chemin Derek Johnson (défunt), un ancien propriétaire de condo au MSM, en raison du lien d'amitié qui les unissait.

**Considérant** que les cartes de localisation des chemins privés projetés seront annexées à la demande.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de demander à la Commission de toponymie du Québec de nommer les chemins ci-dessus mentionnés dans le secteur MSM.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### Avis de motion

---

Je soussignée, Madame Denise Soucy, siège # 3 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie par la présente, du dépôt du 1<sup>er</sup> Projet de Règlement # 2022-02-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T7 à la zone F-131-1, est déposé et présenté à la présente séance du conseil pour adoption.

Madame Denise Soucy, conseillère au siège N° 3

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-02-038 Adoption du 1<sup>er</sup> Projet de Règlement # 2022-02-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T7 à la zone F-131-1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'adopter le 1<sup>er</sup> Projet de Règlement # 2022-02-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T7 à la zone F-131-1.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



MRC de la Vallée-de-la-Gatineau  
Municipalité de Lac-Sainte-Marie

1<sup>er</sup> Projet de Règlement # 2022-02-001 modifiant le Règlement de zonage N° 92-10-02 ainsi que le plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie – Ajout d'un usage T7 à la zone F-131-1

L'objectif de ce règlement est d'ajouter et autoriser un usage T7 à l'intérieur de la zone F-131-1, identifié au plan de zonage N° 78260 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par Madame la conseillère Denise Soucy lors de la séance du 9 février 2022 et que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été déposé.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu que le conseil de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, conformément aux exigences de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, adopte ce règlement et décrète ce qui suit :

### Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

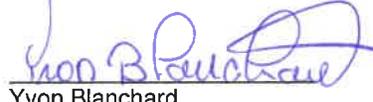
### Article 2 : Description technique et usages autorisés

Ajouter à l'intérieur de la zone F-131-1, identifié au plan de zonage N° 78260 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, un usage additionnel qui respecte la même vocation dominante. Cette zone autorise actuellement les usages F1, E1 et l'ajout de l'usage T7.

### Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

  
Cheryl Sage-Christensen  
Maire

  
Yvon Blanchard  
Directeur général

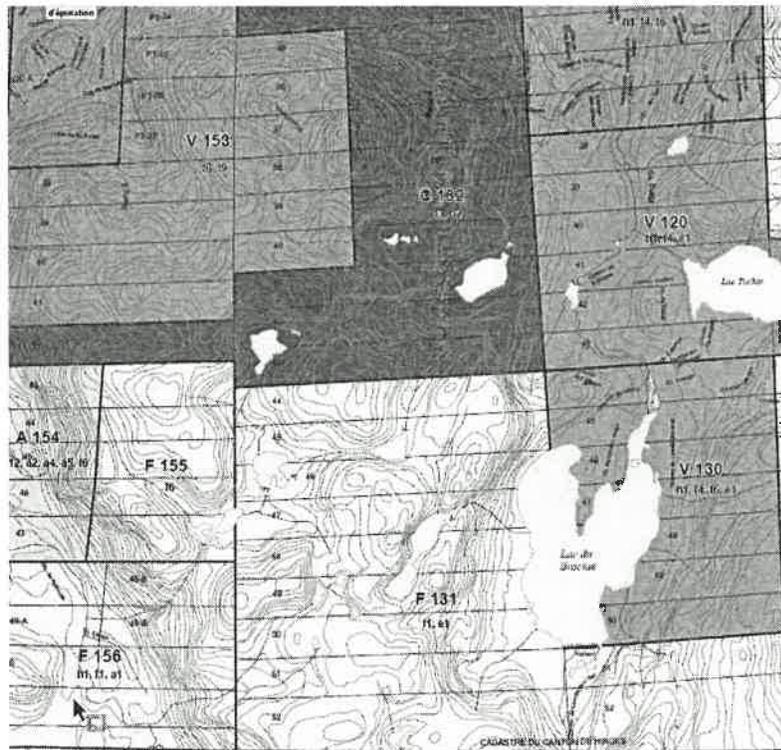
Avis de motion : 9 février 2022
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet de règlement : 9 février 2022
Consultation publique écrite: à déterminer 2022
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet de règlement : à déterminer 2022
Avis demande participation à un référendum : à déterminer 2022
Adoption du règlement : à déterminer 2022
Transmission du règlement à la MRCVG : à déterminer 2022
Certificat de conformité de la MRCVG: à déterminer 2022
Entrée en vigueur : à déterminer 2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

### Annexe A



**2022-02-039 Appui de la demande des propriétaires du domaine Yuzibi auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

**Considérant** qu'une demande d'appui a été présentée à la municipalité de la part des propriétaires du domaine Yuzibi, soient Messieurs et Mesdames Marcel Desjardins, Maurice Desjardins, Nicole Desjardins, Denise Doré, Gisèle Goulet Francine Picard et Denis Matte auprès de la CPTAQ.

**Considérant** que ladite demande a pour but d'aliéner une partie de lot afin de régulariser la situation d'empiètement ainsi que la création d'une servitude de passage sur l'assiette du chemin du Cristal en faveur des demandeurs.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'appuyer la demande des propriétaires du domaine Yuzibi auprès de la CPTAQ.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-02-040 Journal des achats**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois de janvier 2022 au montant total de 158 500.33 \$.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-02-041 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022 au montant de 115 638.26 \$.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-02-042 Augmentation salariale des employés municipaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Considérant** que l'IPC applicable au cours de l'année 2021 indiquait l'inflation au-dessus du 2 %.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

**Considérant** que l'IPC est l'estimation la plus pertinente de l'évolution du coût de la vie pour la majorité des Canadiens.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'augmenter les salaires de tous les employés municipaux de 3 % pour l'exercice financier 2022 et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-043 Mandat à la firme Cardo Urbanisme pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour la municipalité**

---

**Considérant** que dans le cadre de la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la municipalité de Lac-Sainte-Marie souhaite se doter d'un nouveau plan d'urbanisme et de nouveaux règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats).

**Considérant** qu'afin de s'assurer que le nouveau plan et les nouveaux règlements d'urbanisme reflètent les orientations de la communauté de Lac-Sainte-Marie et de son Conseil municipal, un processus de consultation publique préalable à l'élaboration du plan et des règlements d'urbanisme est également souhaité par la Municipalité.

**Considérant** que le mandat est divisé en quatre volets : le volet 1 relatif aux travaux de préparation, le volet 2 relatif à la consultation publique, le volet 3 relatif à l'élaboration du plan d'urbanisme et le volet 4 concernant la rédaction des règlements d'urbanisme.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de mandater la firme Cardo Urbanisme pour l'élaboration d'un plan d'urbanisme pour la municipalité et que ledit mandat sera réalisé au montant forfaitaire de 37 500.00 \$ plus taxes applicables et livrable au bout d'un an.

**Autoriser** Madame Cheryl Sage-Christensen, maire, ainsi que Monsieur Yvon Blanchard, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à l'adjudication de ce mandat.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-044 Demande d'appui de la municipalité Canton de Low – Résolution # 274-12-2021**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la résolution # 274-12-2021 de la municipalité de Low quant à leur demande d'aide financière pour régler les problématiques de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Canton de Low.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2022-02-045 Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer des travaux de réfection du chemin Lac-Sainte-Marie**

---

**Considérant** que la municipalité de Lac-Sainte-Marie doit souvent contacter la direction régionale de l'Outaouais du MTQ pour qu'une équipe soit déployée pour réparer les nids de poule et, durant la saison hivernale, pour drainer l'eau qui s'accumule complètement sur la voie de droite en direction nord.

**Considérant** que malgré les visites hebdomadaires du MTQ pour réparer le chemin Lac-Sainte-Marie au courant des dernières années, son état actuel est lamentable et met en péril la sécurité des usagers en raison du contournement des obstacles de ce chemin.

**Considérant** qu'une partie de ce chemin est terriblement endommagé à partir du pont Vert jusqu'à l'intersection du chemin Lac-Sainte-Marie et du chemin Lac-Vert.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de demander au MTQ d'effectuer des travaux de réfection



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

sur une partie du chemin de Lac-Sainte-Marie, soit le segment situé entre le pont Vert et l'intersection du chemin Lac-Sainte-Marie et du chemin du Lac Vert.

**Transmettre** cette résolution à Monsieur Robert Bussière, député de Gatineau.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Note au procès-verbal

Tous les candidats aux élections municipales 2021 ont déposé leur rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus.

**2022-02-046      Modification de la résolution # 2017-06-207 -  
Acquisition d'une partie du lot 5 281 940 situé sur la  
rue Henri**

**Considérant** que la résolution # 2017-06-207 intitulée « Acquisition d'une partie du lot 5 281 940 situé sur la rue Henri » autorisait Monsieur Gary Lachapelle, maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et que son mandat municipal a pris fin en novembre 2021.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu d'autoriser Madame la maire Cheryl Sage-Christensen à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents relatifs à régler le dossier de Monsieur Richard Villeneuve.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-02-047      Lettre de félicitations à Monsieur Jacques Demers,  
réélu Président de la Fédération québécoise des  
municipalités (FQM)**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de transmettre une lettre de félicitations à Monsieur Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hartley et préfet de la MRC de Memphrémagog, en raison de sa réélection à titre de président de la FQM.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2022-02-048      Lettre de félicitations à Madame Chantal Lamarche,  
membre au conseil d'administration de la FQM**

Il est proposé par Madame la maire Cheryl Sage-Christensen et il est résolu de transmettre une lettre de félicitations à Madame Chantal Lamarche, Préfète de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, en raison de sa nomination au conseil d'administration de la FQM.

La présidente demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Avis de motion

Je soussignée, Madame la maire Cheryl Sage-Christensen de la municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie par la présente, du dépôt du Projet de Règlement # 2022-02-002 décrétant une dépense et un emprunt de 374 650 \$ pour la construction d'une partie de la rue Davos et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal, sera déposé et présenté à une séance ultérieure du conseil municipal pour adoption.

Madame la maire Cheryl Sage-Christensen

### Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront et déposés au dossier de la séance.



No de résolution  
ou annotation

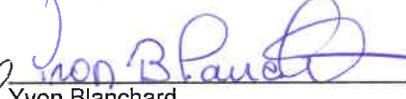
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Sujet traité par Madame Cheryl Sage-Christensen, maire : Rencontre avec Monsieur Georges Nadeau concernant la possibilité de construction dans son secteur.

2022-02-049 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 17h20.

  
Cheryl Sage-Christensen  
Maire

  
Yvon Blanchard  
Directeur général, secrétaire-trésorier

